

DROIT A L'IMAGE

Autorisation de diffusion

Année scolaire 2014-2015

Représentations photographiques, enregistrements sonores et vidéos
Conformément au droit à l'image, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des élèves majeurs et des représentants légaux des élèves mineurs.

Sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de mon enfant, j'autorise le Lycée Polyvalent « J.B.Schwilgué », dans le cadre de ses projets et pour la durée de la présente année scolaire, à reproduire et à diffuser des photographies ou des enregistrements sans contrepartie financière pour diffusion au sein de la classe ou du lycée, diffusion sur le site internet du Lycée, diffusion sur tous supports numériques (CD, DVD...) à destination des familles des élèves, des personnels de l'éducation nationale, représentation sur grand écran ou sur panneaux d'affichage, dans toute manifestation culturelle (Sciences en fête, portes ouvertes....)

Toute photographie d'élève sera faite en situation scolaire, montrant l'élève dans son cadre de travail pour illustrer des activités culturelles et artistiques à finalité éducative.

Je donne mon accord en renonçant à toute forme de rémunération ainsi qu'à tout recours ou poursuite de quelque nature que ce soit pour (1) :

- la diffusion de la photo de classe au sein des familles
- la diffusion de représentations photographiques de mon enfant dans le cadre scolaire
- la diffusion d'enregistrements sonores et vidéos
- la diffusion des créations réalisées par mon enfant en classe

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose d'un droit de retrait si je le juge utile.

En cas de non accord, j'adresse un courrier au chef d'établissement au moment de l'inscription de mon enfant.